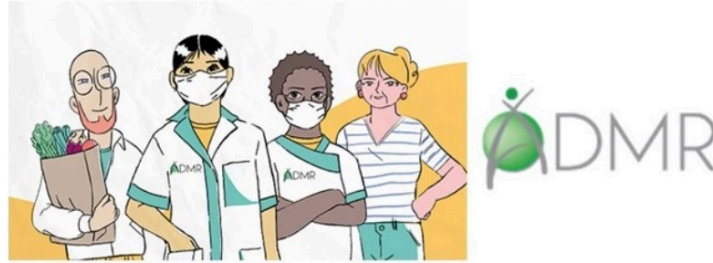


La Direction de l'ADMR s'inquiète pour la continuité du service et la pérennité de ses 500 emplois!



La Direction de l'ADMR s'inquiète pour la continuité du service et la pérennité de ses 500 emplois!

La direction de l'ADMR exprime de vives inquiétudes quant à l'avenir.

Echanges :

Comment se portent les Services d'Aide à Domicile ?

Nous sommes inquiets tant pour la continuité du service auprès des 2500 personnes accompagnées par an, que pour les 470 salariés du réseau ADMR gersois.

Le manque de moyens humains et financiers est chronique.

Nous travaillons à perte mais jusqu'à quand... donc on ne peut pas dire que les services se portent bien, au contraire, ils vont plutôt assez mal !

Beaucoup de personnes souhaitent rester le plus longtemps possible à leur domicile, le besoin existe pourtant ?

Oui, le projet des personnes accompagnées est rarement celui d'entrer en institution !

Les besoins d'accompagnement sont conséquents sur notre territoire rural et l'aide à domicile joue un rôle essentiel dans la prévention de la perte d'autonomie et la rupture de l'isolement grâce à une présence régulière.

De plus, les besoins ne vont faire que croître dans les années à venir puisqu'un doublement de la population des plus de 75 ans est annoncé d'ici à vingt ans.

Des besoins importants de recrutement se profilent donc ?

Oui, et les besoins en recrutement sont déjà bel et bien existants dans l'ensemble du secteur, beaucoup de postes restent à pourvoir.

Concernant l'ADMR, des emplois sont à pourvoir sur l'ensemble du département, temps partiel ou complet, contrats de remplacement ou à durée indéterminée. Le manque de candidats à l'emploi perdure, ce qui pénalise l'activité.

Nous entendons régulièrement parler les pouvoirs publics de « réforme du grand âge » qu'en est-il réellement ?

Depuis quinze ans, les pouvoirs publics annoncent des réformes sans cesse repoussées, les « mesurette » restent insuffisantes et les services d'aide à domicile, (qu'ils soient associatifs, publics ou privés) tentent de résister tant bien que mal face à un manque de moyens.

Nous ne pouvons plus tenir sans revalorisation urgente des tarifs.

Nos associations n'ont pas de réserves, le recours à l'emprunt n'est pas acceptable et n'a pas vocation à venir masquer des déficits structurels qui sont la conséquence directe de prestations « vendues à perte ».

Vous n'avez pas obtenu d'aides lors de la crise sanitaire ?

Si, le « quoi qu'il en coûte » de la crise COVID a permis de « limiter les dégâts » avec l'octroi d'une subvention destinée à compenser la perte d'activité en 2020 ou encore de bénéficier d'un PGE pour répondre aux besoins temporaires de trésorerie mais rien en 2021 en dépit d'une chute d'activité qui s'est poursuivie. Les tarifs actuels ne suffisent plus à couvrir des coûts incompressibles.

Les services d'aide à domicile n'ont pas de « financements assurés » ?

Les tarifs sont « encadrés » et ne couvrent pas le coût réel des prestations.

En tant que structure associative à but non lucratif, nous n'avons pas de marge de manœuvre et ne percevons pas de subventions d'équilibre par les collectivités. Le Conseil Départemental, (qui assure le financement des prestations à 80 % dans le cadre de l'APA ou la PCH), fixe un tarif.

Celui-ci, inchangé depuis 2 ans, ne suffit plus à couvrir le coût de la prestation qui s'élève aujourd'hui réellement à plus de 26 € tandis que le tarif plancher est fixé à 22 € au sein des SAAD.

Pour les prises en charge par les caisses de retraite pour des activités de ménage auprès de personnes moins fragilisées (GIR 5, 6), le tarif est fixé à 23,30 €.

Les heures de ménage sont mieux financées que l'aide à la personne ?

Oui, c'est un sacré paradoxe... Lorsqu'un SAAD intervient auprès d'une personne vulnérable, on a besoin d'un personnel qualifié (et donc mieux rémunéré). On doit par ailleurs séquencer les interventions pour honorer un plan d'aide (parfois jusqu'à 30mn afin d'apporter une réponse à des besoins précis comme le lever, l'habillage, l'aide à la toilette, l'aide aux repas, ...).

Ce découpage entraîne de fait, des frais de déplacement plus importants et nécessite d'intervenir sur des créneaux horaires contraints, y compris dimanches et jours fériés.

C'est difficile à croire mais plus les SAAD assurent des prestations auprès d'un public fragilisé, plus ils sont en difficulté financière !

Il n'est tenu compte dans le tarif fixé d'aucune variable... ni des spécificités du territoire, ni du séquençage des interventions, ni des caractéristiques des personnes ou du surcoût lié aux interventions de week-ends...

Les communes ne versent pas de subventions ?

Les associations sont intervenues sur plus de 300 communes en 2021, moins de 15% versent une subvention.

Les participations vont de 25€ à 1000€/an. Ce sont des subventions aléatoires qui n'ont pas vocation à financer des prestations mais à soutenir le tissu associatif. Elles permettent par exemple d'offrir un repas aux salariés, un goûter aux bénéficiaires afin de partager un moment de convivialité, ou parfois de réaliser des achats exceptionnels pour la protection des salariés sachant que les budgets sont contraints.

Quelles traces aura laissées la crise de la COVID ?

Les salariés d'intervention et administratifs ont été mis à rude épreuve.

Dans l'ensemble, le défi a été relevé, ils ont tenu « bon », se sont serré les coudes dans l'intérêt des bénéficiaires.

La crise a mis en lumière le rôle incontournable des professionnels du maintien à domicile. Cela a sans doute participé de l'accélération de certaines décisions nationales qui ont débouché sur des revalorisations salariales que l'ADMR réclamait depuis plusieurs années.

Aujourd'hui, nous sommes sans solution pour faire face aux difficultés qui demeurent, « la reconnaissance a la mémoire courte ! »

Il faudrait faire « plus » pour le secteur et dans de nombreux domaines afin de faire preuve d'attractivité pour répondre aux besoins actuels et ceux qui s'annoncent... il y a urgence !